
PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GÉNÉRAL
SÉANCE DU MERCREDI 18 FÉVRIER 2026
A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL
12^e séance

La séance est présidée par M. Michel Rosselet.

Membres du Conseil général présents (35 membres, y compris le président) :

Mmes et MM. Alima Joseph (POP), Aubert Nicolas (PLR), Baba Cyprien (POP), Blanchard Lobsang (POP), Bolay Mercier Corine (PS), Bologna Vivian (POP), Breguet Dominique (PLR), Buirette William (PLR), Chopard François (PLR), Dänzer Théo (PLR), Debets Anne-Lise (POP), Donzé Martine-Eliane (VL), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Eschler Pierre-Yves (POP), Eymann Joëlle (PS), Galvani Joël (Les Verts), Giallanza Giancono (PS), Jacot Alexandre (PLR), Kinkel Karen (PLR), Krebs Alain (PLR), Produit Benoît (PS), Produit Yasmina (PS), Reichen Anne (POP), Rosselet Michel (PLR), Santschi Gérard (PS), Schaffner Corinne (PLR), Schaffner François (PLR), Solomatina Irina (Les Verts), Spahr Peter (PLR), Taillard David (PS), Tissot Cyril (Les Verts), Trugli Vincenzo (PLR), von Allmen Evelyne (PLR), Zaugg Nicolas (PLR).

Membres suppléants présents (4 membres) : Mme et MM. Hernan Isabelle (PLR), Gaffiot Gabriel (PLR), Jequier Michel (PLR), Mounchemie Gabriel (POP).

Membres du Conseil général excusés (6 membres) : Mmes et MM. Jaques Bernadette (PLR), Zaslowski Suzanne (POP), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), De la Reussille Théo (POP), Surdez Pierre (PLR), Zbinden Philippe (PLR).

Conseil communal :

MM. Berly Michaël (POP), président, Rouault Philippe (Les Verts), vice-président,
Mmes et M. Jeanneret Catherine (PLR), Favre Sarah (PLR) et von Allmen Anthony (PLR).

M. Michel Rosselet, président :

- Le drame survenu à Crans-Montana, en début d'année, nous a bouleversés. Cela aurait pu se passer dans d'autres endroits, mais ce n'est pas à nous de porter un jugement. De nombreuses personnes, des familles, ont été touchées. Je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence en mémoire des victimes, et d'avoir une pensée pour toutes ces familles touchées.

[Ndlr : l'assemblée se lève et observe un moment de silence]

Le Bureau du Conseil général s'est réuni à 19 heures et a accepté le procès-verbal du 19 novembre 2025, sans modifications, avec remerciements à son auteur.

Ordre du jour

4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

- 26-4601 à l'appui d'une demande de crédit supplémentaire de Fr. 92'600.- au budget de fonctionnement au chapitre Mobilité – Transports publics neuchâtelois.
- 26-4602 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 275'000.- pour les travaux de reprise de trottoirs 2026 – génie civil.
- 26-4603 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 1'132'000.- pour le remplacement ou le détournement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2026 dans la commune du Locle.

6. INTERPELLATIONS

- 26-601 de M. Gérard Santschi et Mmes Corine Bolay-Mercier, Joëlle Eymann, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Julia Manzoni, Yasmina Produit, Irina Solomatina, MM. Joël Galvani, Giancono Giallanza, Yasser Ouchrif, Benoît Produit, David Taillard, Cyril Tissot, (PS-VERTS) : « La SPA des Montagnes Neuchâteloises en danger – demande urgente de soutien »

Le groupe Socialiste-Les Verts désire interpeller le Conseil communal sur la situation extrêmement précaire de la SPA des Montagnes Neuchâteloises.

Début 2025, la SPA a interpellé toutes les communes du haut du canton sur l'urgence d'obtenir la mise en place d'une subvention pérenne afin qu'elle puisse continuer d'assurer sa mission de service public.

Nous voici déjà en 2026 et la situation de la SPA est devenue encore plus préoccupante et urgente. A ce jour, une seule commune a répondu positivement.

Pour rappel, la SPA des Montagnes Neuchâteloises est le seul refuge du haut du canton apte à recueillir les chiens. Il fait face à de nombreuses demandes de la part des autorités suite à des abandons, séquestres et autres. Il s'occupe également de la régulation des chats errants (harets) qui doivent être stérilisés sous peine de prolifération apportant un fort risque sanitaire. Ce ne sont là que 2 exemples des nombreuses missions dévolues à la SPA, qui en assume les frais la plupart du temps (soins, nourriture, etc.). Il s'agit pourtant de prestations essentielles à la population. Il s'agit ici de nécessité tant sanitaire que sociale et les villes et villages doivent assumer leur part de responsabilités. Il est aberrant de se reposer sur des associations de bénévoles qui se chargent eux-mêmes de rémunérer leurs professionnels pour des missions de service public.

Nous demandons donc au Conseil communal où en est la réflexion pour la mise en place d'une solution pérenne pour la SPA et nous demandons également l'octroi d'une subvention urgente immédiate pour 2026 qui permette à la SPA de subvenir aux urgences et corresponde, ou s'approche, de la clé de répartition proposée aux communes. Cette subvention devrait être ensuite reconduite annuellement tant qu'une solution pérenne ne sera pas mise en place.

- 26-602 de Mme Corine Bolay-Mercier et Mmes Joëlle Eymann, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Julia Manzoni, Yasmina Produit, Irina Solomatina, MM. Joël Galvani, Giancono Giallanza, Yasser Ouchrif, Benoît Produit, Gérard Santschi, David Taillard, Cyril Tissot, (PS-VERTS): « Capitale culturelle 2027 : Le Locle, acteur ou figurant ? »

Le groupe Socialiste–Les Verts interpelle le Conseil communal au sujet de sa volonté concernant l'inscription de notre ville dans l'agenda de la Capitale culturelle 2027.

Capitale culturelle, cela signifie des milliers de visiteurs arrivant dans la région, curieux, enthousiastes et prêts à assister aux nombreuses manifestations prévues à La Chaux-de-Fonds. Autant dire qu'ils ne viendront pas uniquement avec un programme culturel sous le bras, mais aussi avec un estomac, un appareil photo et, parfois, une valise à poser quelque part.

Ces visiteurs seront donc probablement intéressés à découvrir d'autres lieux – pour peu qu'on leur donne envie de le faire. Notre ville ne manque pas d'atouts. Des musées d'exception, d'excellents restaurants, de magnifiques balades le long du Doubs... bref, de quoi séduire. Mais encore faut-il les mettre en lumière !

À vrai dire, nous peinons aujourd'hui à comprendre quelles sont les intentions du Conseil communal face à la Capitale culturelle 2027. Existe-t-il une réelle volonté de l'exécutif d'attirer des visiteurs au Locle ? Des idées ont-elles été définies, des pistes ont-elles été explorées ? Un budget est-il prévu pour valoriser nos atouts touristiques ? Nos musées auront-ils droit à un agenda spécial ou devront-ils compter sur la chance et le bouche-à-oreille ? Une collaboration renforcée avec le comité de la Capitale culturelle, les musées et les institutions culturelles de La Chaux-de-Fonds est-elle envisagée ?

Pour notre groupe, il serait dommage que notre ville reste sur le pas de la porte et il nous paraît donc indispensable que Le Locle se positionne de manière proactive – et, tant qu'à faire, avec enthousiasme !

- 26-603 de M. Cyril Tissot et Mmes Corine Bolay-Mercier, Joëlle Eymann, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Julia Manzoni, Yasmina Produit, Irina Solomatina, MM. Joël Galvani, Giancono Giallanza, Yasser Ouchrif, Benoît Produit, Gérard Santschi, David Taillard, (PS-VERTS): « Hôtellerie et restauration »

La situation de l'hôtellerie et de la restauration est très préoccupante dans notre ville, notamment dans des lieux liés à la Commune. L'emblématique Hôtel de la Fleur de Lis est actuellement fermé, et les conditions d'accueil sont souvent décrites comme insatisfaisantes dans les établissements des Rives du Doubs et de la piscine/patinoire (en tous les cas avant le changement de tenancier). Et actuellement le Casino est fermé, après une faillite. La Ville est financièrement engagée dans le premier cas et est propriétaire des autres établissements. L'image de la Commune en pâtit donc aussi singulièrement.

Nous souhaitons savoir comment le Conseil communal évalue la situation de ces établissements. Nous souhaitons également l'inciter à user de tous les moyens en son pouvoir pour permettre ou améliorer l'accueil dans ces lieux et donc entendre s'il envisage d'agir en ce sens d'une manière ou d'une autre.

26-604 de M. Vivian Bologna et Mmes Céline Dupraz, Anne-Lise Debets, MM. Cyprien Baba, Lobsang Blanchard, Gabriel Mouchemie, Joseph Alima, (POP) : « Fin du déneigement des parcelles privées par la voirie : qui est gagnant dans l'histoire ? »

Jusqu'à cette année, le service de la voirie communale assure le déneigement de certaines parcelles privées, contre le paiement par les propriétaires concernés du temps nécessaires à la tâche.

Cette pratique présente un caractère à la fois pragmatique et écologique, dans la mesure où les véhicules communaux empruntent de toute manière les voies desservant les biens-fonds concernés et procèdent ainsi au déneigement des accès aux immeubles et aux garages sans déplacement supplémentaire.

Or, récemment, les citoyennes et citoyens loclois bénéficiant de ce service ont été informés par courrier que celui-ci serait supprimé dès la saison 2026-2027 et qu'il leur appartiendrait désormais de mandater une entreprise privée. À ce titre, le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les éléments suivants :

- Le nombre de parcelles actuellement concernées par ce service ;
- Le temps de travail nécessaire au déneigement de ces parcelles privées ;
- Le montant annuel que ce service génère pour la commune ;
- Les considérations financières et politiques qui ont amené à ce changement de pratique.

Notre groupe s'interroge sur la pertinence d'une telle décision. En effet, le recours simultané à plusieurs entreprises privées est susceptible d'engendrer une surcharge du trafic, alors même que les conditions hivernales rendent déjà la circulation plus délicate. De surcroît, la multiplication des déplacements au sein de la commune soulève des interrogations légitimes d'un point de vue environnemental.

- Le Conseil communal peut-il nous confirmer que ces impacts ont été évalués et pris en considération dans sa décision ?

Enfin, nous avons été surpris de constater que la cheffe du dicastère de la voirie promouvait, dans le courrier adressé aux personnes concernées, l'entreprise individuelle d'un membre de sa famille.

- Dès lors, comment le Conseil communal se positionne-t-il face à ce qui peut s'apparenter à un conflit d'intérêts ?
- En particulier, que pense le Conseil communal du fait que ladite entreprise est la seule pour laquelle la mention « déneigement » apparaît explicitement, tandis que les autres sont désignées uniquement par leurs raisons sociales telle qu'inscrites au registre du commerce (par exemple « entreprise forestière » ou « création et entretien d'espaces verts ») ? Le Conseil communal n'est-il pas d'avis que cette distinction qui peut sembler mineure peut orienter le choix des destinataires au regard des prestations recherchées ?
- De manière générale, quelles mesures a-t-il pris pour que cette nouvelle pratique ne favorise pas une entreprise qui entretient un lien de proximité avec une membre de l'exécutif ?
- Plus globalement, quelles sont les règles en vigueur dans la commune pour éviter ce genre de conflits d'intérêts ?

- Par ailleurs, il semble que d'autres entreprises proposant un service de déneigement et dont le siège social est au Locle ne figurent pas sur la liste établie par le Conseil communal. Ce dernier peut-il nous en expliquer les raisons ?

26-605 de M. Théo Dänzer et Mmes Dominique Breguet, Martine-Eliane Donzé, Bernadette Jaques, Corinne Schaffner, MM. Nicolas Aubert, François Chopard, Gaëtan Dubois, Alexandre Jacot, Alain Krebs, Michel Rosselet, François Schaffner, Vincenzo Trugli, Nicolas Zaugg, Philippe Zbinden (PLR-VL) : « Fin du service de déneigement »

L'information communiquée par la commune concernant la fin du service de déneigement effectué pour des propriétés privées a suscité plusieurs réactions au sein de la population. Divers habitants nous ont contactés afin de connaître les raisons ayant conduit à la suppression de cette prestation.

Ce service était apprécié et présentait une utilité concrète, notamment durant la période hivernale où les enjeux de sécurité et d'accessibilité sont importants. Il convient également de relever que cette prestation était payante, les propriétaires concernés en assumant le coût. Elle permettait par ailleurs une intervention coordonnée sur des tronçons comprenant à la fois des parties publiques et privées, évitant ainsi la multiplication de passages de véhicules différents et favorisant une organisation rationnelle des opérations.

Au vu de ces éléments, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir exposer les motifs ayant conduit à la fin de ce service.

26-606 interpartis (PS-VERTS par Mme Corine Bolay Mercier, POP par M. Vivian Bologna, PLR-VL par M. Gaëtan Dubois) : « Prévention incendie : qu'en est-il dans notre Commune ? »

Le drame survenu à Crans-Montana en début d'année a profondément marqué l'ensemble du pays. Le lourd bilan humain de cet incendie demeure bouleversant, et la participation de notre Ville au deuil national témoigne de la solidarité de nos institutions envers les victimes et leurs proches.

Afin de réduire au maximum le risque qu'un tel événement se reproduise, nous souhaitons obtenir des précisions sur les dispositifs actuellement en vigueur en Ville du Locle en matière de prévention incendie.

Nous remercions le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les processus appliqués dans notre Commune pour les contrôles des établissements publics ainsi que des bâtiments privés ?
- Comment le Conseil communal monitore-t-il le suivi de ces contrôles et veille-t-il au respect de leur périodicité ?
- Quelles mesures sont mises en place pour garantir que les recommandations formulées à l'issue des contrôles soient effectivement mises en œuvre dans les délais impartis ?
- Notre administration dispose-t-elle des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer une surveillance adéquate des infrastructures présentes sur le territoire communal ?
- Des établissements considérés comme « à risque » sont-ils recensés sur le territoire de la Commune, et si oui, selon quels critères ?

DU 18 FÉVRIER 2026

26-4601 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit supplémentaire de Fr. 92'600.- au budget de fonctionnement au chapitre Mobilité – Transports publics neuchâtelois

M. Lobsang Blanchard, POP :

- Le groupe POP a pris connaissance du rapport 26-4601 concernant la rallonge de crédit pour les transports publics.

Bien entendu, nous ne nous opposerons pas au financement de ceux-ci : après tout, nous avons à cœur de voir cette offre se développer dans notre commune. Nous espérons que le Conseil communal continuera de soutenir notre infrastructure et proposera des projets de développement de l'offre, garantissant ainsi, du moins en partie, la *qualité de vie* que nous sommes fiers de revendiquer.

Par ailleurs, nous sommes fiers d'être à l'avant-garde de la gratuité des transports publics neuchâtelois avec le TULB – Transport Urbain Les Brenets – et espérons que cela ne restera pas un cas isolé.

Toutefois, la lecture du rapport a soulevé quelques questions :

- Pour quelle raison la subvention augmente-t-elle, alors que le service reste le même ?
- Dans la mesure où cette ligne profite essentiellement aux entreprises, ces dernières ont-elles été approchées pour une éventuelle participation aux frais ? Rappelons d'ailleurs qu'historiquement cette ligne a été fondée et financée par les industries horlogères du village.
- Nous comprenons que le service NoctamRUN soit séparé de l'offre standard de transports publics, mais pour quelle raison cette ligne ne fait-elle pas partie du pot commun ? Le cas échéant, est-il possible de la financer avec ce dernier ?
- A l'heure actuelle, la ligne relie le parking des Pargots aux hauts du village. Au vu de la nature, principalement frontalière, de la clientèle de la ligne, est-il envisageable de la prolonger jusqu'à Villers-le-Lac ?

Le groupe POP acceptera ce rapport et ses arrêtés.

Mme Joëlle Eymann, PS-VERTS :

- Nous devons aujourd'hui nous prononcer sur un crédit supplémentaire de Fr. 92'600.- pour les transports publics. Notre groupe soutient la mobilité, mais soutenir la mobilité ne signifie pas signer un chèque en blanc : cela exige de la cohérence, de la transparence, et une vision claire.

Or, le rapport du Conseil communal qui accompagne cette demande est, il faut le dire, peu étoffé. Il est même très pauvre en explications. Il ne dit ni pourquoi ce crédit est nécessaire, ni comment il s'inscrit dans une stratégie globale. Et c'est précisément ce manque d'informations qui nous oblige à poser un certain nombre de questions.

1) Demande qui arrive au mauvais moment :

- Ce type de dépassement est normalement traité lors de la séance des comptes, alors pourquoi cette demande arrive-t-elle maintenant ?
- Qu'est-ce qui justifie cette urgence inhabituelle ?

DU 18 FÉVRIER 2026

– S'agit-il d'un imprévu, d'un changement contractuel ou d'une planification insuffisante ? Le rapport ne le dit pas.

2) La ligne 342 : un tracé contesté, un historique absent. La ligne 342 cumule aujourd'hui une faible fréquentation, des horaires peu adaptés, des arrêts déplacés et un tracé dangereux, notamment au Chemin-Blanc, selon les arguments des chauffeurs de TransN.

Pourtant le rapport ne fournit aucun historique, aucune justification, aucune analyse de sécurité. Nous demandons donc un historique complet de la ligne, les raisons des modifications successives, les études de sécurité réalisées et les alternatives envisagées.

3) La ligne 343 : un retrait qui interroge. La ligne 343 ne fonctionne plus, car elle ne donnait pas satisfaction. Et pourtant, dans le même périmètre, l'entreprise Joly, avec les bus Hertzeisen, assure aujourd'hui les liaisons régulières, notamment vers la France et d'autres endroits de notre canton. Cela soulève des questions simples :

- Comment un opérateur privé parvient-il à assurer un service là où TransN a échoué ?
- Ces bus utilisent-ils des quais TransN ? Sur quelles bases ?
- Comment expliquer que TransN demande un crédit supplémentaire alors qu'un concurrent occupe désormais le terrain ? Le rapport ne dit rien sur ces éléments.

4) Perte de contrats industriels : quel impact ? TransN a perdu plusieurs contrats avec les entreprises horlogères en raison de retards répétés. Ces contrats représentaient une part importante du financement. Nous devons donc savoir :

- Quelle est la part du financement qui provient encore des entreprises ?
- La perte des contrats explique-t-elle une partie du déficit ?
- Quelles mesures ont-elles été prises pour regagner la confiance du tissu industriel ?

5) Transparence financière : quelle est la facture réelle pour Le Locle ? Nous avons besoin de chiffres clairs : le coût total de la ligne 342, la part financée par la Commune, le Canton, la Confédération et les entreprises, la part exacte du crédit lié à cette ligne et les charges prélevées dans le pot commun TransN. Le rapport ne répond à aucune de ces questions.

Enfin, qu'est-ce que le TULB aujourd'hui ? Le rapport mentionne la part du TULB sans explications. Or, le TULB – Transport urbain loclois-Les Brenets – n'existe plus, il me semble, comme entité opérationnelle, mais subsiste en tant que ligne comptable. Aussi, nous demandons :

- Quels sont les coûts imputés sous cette appellation, et comment cette clé de répartition est-elle justifiée aujourd'hui ?

En conclusion, le groupe PS-VERTS ne remet pas en question l'importance des transports publics : nous remettons en question le manque de clarté, le manque de cohérence et le manque d'explications.

Avant de voter un crédit supplémentaire, nous avons besoin d'une justification et d'une transparence totale. Nous attendons donc du Conseil communal des réponses précises à l'ensemble de ces questions, afin de pouvoir nous prononcer de manière responsable et éclairée.

DU 18 FÉVRIER 2026

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- En l'absence de mon collègue, M. Surdez, je lirai son intervention.

Le groupe PLR-VL a pris connaissance du rapport à l'appui d'une demande de crédit supplémentaire de Fr. 92'600.- pour le budget 2025 au chapitre des *Mobilités*. Nous remercions le Conseil communal pour son rapport et pour la présentation de celui-ci en commission, ce qui permet d'éviter beaucoup de questions.

Bien que nous regrettions cet excédent de charges, qui n'est pas du ressort de nos autorités, nous nous interrogeons sur la manière de faire de TransN : pour quelle raison TransN ne prend-il pas en charge les surcoûts – du moins une partie – liés à cette prolongation temporaire ? Si l'entreprise se trompe dans ses estimations, il est normal qu'elle assume une partie de ces surcoûts. Mais nous savons que c'est malheureusement plus compliqué que cela quand il s'agit des transports publics.

Par ailleurs, nous aurions souhaité savoir si l'impact de la présence de prestataires privés engagés par les entreprises environnantes sur la fréquentation de cette ligne avait été évalué. Je rejoins là les observations faites par mes collègues du Conseil général. Si oui, quelles sont les observations du Conseil communal ?

Mis à part ces quelques remarques de fond, le groupe comprend la nécessité d'adapter le budget à la situation réelle. Nous allons donc accepter cette demande de crédit supplémentaire.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Le Conseil communal vous remercie pour toutes ces questions variées et utiles. Je vais répondre d'une manière un peu globale, puisque vous avez tous posé plus ou moins les mêmes questions.

En effet, le tracé de la ligne 342 a été modifié depuis décembre 2025, à cause de la ligne 343. La ligne 343 Le Locle centre-ville - chemin des Dolines, à l'essai pour une durée de 5 ans – de 2020 à 2024 – n'a pas atteint l'objectif de 12% de taux de couverture fixé dans la convention du 25 septembre 2020. Par conséquent, cette ligne ne pouvait pas être pérennisée.

Néanmoins, afin de maintenir une desserte du secteur industriel des Saignoles, une déviation de la ligne 342 a été mise en place. Il est à noter que la ligne 343 mise à l'essai pendant 5 ans bénéficiait d'un financement tripartite, entre la Ville, l'Etat et les usines des Saignoles.

Comme toutes les lignes à l'essai, la ligne 343 n'était pas incluse dans le pot commun. La fréquentation non atteinte avait été fixée à un minimum de 100 personnes par jour en moyenne sur la section la plus chargée de la ligne, soit le taux de couverture de 12%. Des études sur la faisabilité technique, dont la sécurité, ont été réalisées par les bureaux TransN et Transitec.

Nous connaissons les coûts d'exploitation de la ligne 343 en détail : Fr. 50'194.- étaient à la charge de la Ville chaque année pendant la période d'essai, soit de 2020 à 2024. Dans le même temps, l'Etat payait Fr. 75'292.- par an, et les entreprises Fr. 62'743.- par an.

La ligne a été prolongée en 2025, en raison des travaux nécessaires au carrefour Chemin-Blanc/Le Corbusier. Le coût a été recalculé à ce moment-là par TransN, ce qui a fait passer la facture à Fr. 79'074.- pour la Ville, la clé de répartition étant toujours la même pour les autres entités.

La ligne 342 fait partie du pot commun, et nous n'avons pas les détails par ligne. Mais les coûts sont de toute façon plus bas, puisque la ligne existe déjà. Par ailleurs, la ligne 342 n'a aucun rapport avec le crédit de Fr. 92'600.-.

DU 18 FÉVRIER 2026

Le pot commun des transports publics ne concerne pas uniquement TransN : il est régi par la loi cantonale sur les transports publics, au chapitre 5. Il couvre les coûts non couverts planifiés, ainsi que les contributions d'investissement dans le trafic régional. La répartition est la suivante :

- 60 % à la charge de l'Etat,
- 40 % à la charge des communes.

La part communale est répartie comme suit :

- 40 % en fonction de la population,
- 60 % en fonction de la qualité de la desserte.

A titre d'exemple, en 2025, la part à la charge de l'Etat a été de Fr. 49'377'745.-, et celle à la charge des communes de Fr. 42'918'497.-.

Le Locle a payé Fr. 800'541.- en lien avec sa population – 10'910 habitants à Fr. 73,40 par habitant – et Fr. 1'012'134.- en lien avec la qualité de sa desserte, soit un total de Fr. 1'812'675.-.

La qualité de la desserte est notée en fonction des critères suivants :

- mode de transport,
- nombre d'arrêts et cadence sur les lignes touchant le territoire communal.

Par rapport au taux de couverture, pour rappel, au niveau des trains – puisque les lignes ferroviaires, au niveau des investissements et de l'exploitation, sont toujours plus élevées – on demande un taux de couverture minimal de 20 %. Ce taux est de 10 % pour les bus.

A titre de comparaison, la facture de 2025 s'est élevée à Fr. 6,6 millions pour La Chaux-de-Fonds, Fr. 13 millions pour Neuchâtel, Fr. 1,9 million pour Val-de-Ruz et Fr. 1,3 million pour Val-de-Travers.

Les prestations peuvent varier dans le temps en fonction du taux de couverture. Certaines paires de courses peuvent être supprimées, afin de remonter le taux de couverture et de pouvoir bénéficier des subventions de la Confédération. Pour les plus passionnés, les taux de couverture des lignes peuvent être consultés sur le site internet *ne.ch*.

Pour précision, concernant les contrats entre TransN et les entreprises horlogères qui nous concernent, il existait une convention tripartite relative à la ligne 343. Pour le reste, s'il existe d'autres arrangements, ceux-ci relèvent de relations privées et n'étaient pas du ressort de la Commune : soit les Hertzseisen, les TransN qui partaient à Villers, etc. sont des contrats privés. Nous n'avons aucune influence sur ce type de *business*.

Concernant le fait qu'il n'était pas mentionné que ce crédit arrive maintenant en toute transparence devant le Conseil général : la ligne 343 devait s'arrêter en 2024, ce qui n'a pas été le cas puisque nous n'avons pas terminé les travaux au carrefour du Corbusier. Nous avons donc dû prolonger d'une année, et ce n'était malheureusement pas annoncé dans le budget.

S'agissant du TULB, il s'agit effectivement d'un transport gratuit, et l'usage était de demander aux entreprises de participer à cette ligne. Nous le demandons encore systématiquement, pas forcément en allant faire du démarchage actif. Nous avons aussi évoqué le fait d'aller à nouveau solliciter directement les entreprises, c'est-à-dire pas seulement par l'envoi d'un courrier, mais en nous rendant sur place pour discuter. Je pense que c'est une bonne remarque.

DU 18 FÉVRIER 2026

Une remarque concernait l'augmentation des subventions. Différentes pistes pourraient expliquer cela. Cette ligne est desservie par CarPostal, qui dit que, depuis qu'il existe le parking payant aux Pargots, il est possible que les gens prennent moins le bus. C'est à contrôler.

Comme nous n'avons pas un taux assez élevé, nous ne pourrions jamais l'inclure au pot commun. Ce n'est en tout cas pas possible à l'heure actuelle.

La prolongation jusqu'à Villers-le-Lac est effectivement une question intéressante. Je sais qu'il y a des discussions entre la France et la Suisse concernant la question des transports publics, et de la prolongation jusqu'à Villers-le-Lac, voire même jusqu'à Morteau. Ce sont des choses qui vont suivre.

Concernant les surcoûts, les estimations, les ordres qu'avaient faits TransN et qui reprennent ensuite d'autres manières de calculer, c'est effectivement toujours gênant, mais nous avons quand même un peu les mains et les pieds liés concernant les demandes de TransN.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Michel Rosselet**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 26-4601**, laquelle est **acceptée par 37 voix contre 1 et 0 abstention**.

Soumis au vote, **l'arrêté à l'appui d'une demande de crédit supplémentaire de Fr. 92'600.-** au budget de fonctionnement au chapitre *Mobilité – Transports publics neuchâtelois* est **accepté par 37 voix contre 1 et 0 abstention**.

ARRETE

à l'appui d'une demande de crédit supplémentaire de Fr. 92'600.-
au budget de fonctionnement au chapitre Mobilité – Transports publics neuchâtelois

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État
du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 4 février 2026,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit supplémentaire de Fr. 92'600.- est accordé au Conseil communal au budget de fonctionnement au chapitre Mobilité – Transports publics neuchâtelois.
- Art. 2.- L'augmentation du crédit budgétaire porte sur le compte : 5301.6220.36110.13.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

DU 18 FÉVRIER 2026

26-4602 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 275'000.- pour les travaux de reprise de trottoirs 2026 – génie civil

M. Cyprien Baba, POP :

- Le groupe POP a pris connaissance du rapport concernant la demande de crédit de Fr. 275'000.- destiné à la remise en état des trottoirs touchés par les travaux du chauffage à distance.

Nous tenons tout d'abord à relever que nous apprécions la volonté du Conseil communal d'assurer une gestion cohérente des chantiers et d'optimiser nos infrastructures. Nous saluons également deux éléments essentiels : d'une part, l'attention portée aux personnes à mobilité réduite, d'autre part, la priorité donnée aux entreprises locales pour la réalisation des travaux.

En page 4 du rapport, il est mentionné que : « La réfection des trottoirs contribue [...] à la valorisation [*mise en valeur*] des bâtiments environnants et à l'amélioration de l'image urbaine [...] ».

Toutefois, et même si cela dépasse le cadre de ce rapport, nous souhaitons relever que l'état de certains bâtiments mérite également une attention particulière. Un ravalement serait parfois nécessaire pour renforcer encore l'attrait visuel de notre ville.

Enfin, le groupe POP relève que le crédit de Fr. 275'000.- qui nous est demandé ce soir s'inscrit dans le cadre de la remise en état de trottoirs touchés par les travaux du chauffage à distance. Pour cette raison, le POP se demande pourquoi les frais sont pris en charge par notre collectivité et non pas par Viteos. Le groupe POP acceptera à l'unanimité ce rapport et son arrêté.

Mme Dominique Breguet, PLR-VL :

- Le groupe PLR-VL a pris note de la réfection de trottoirs à la suite de la pose du CAD, et remercie déjà le Conseil communal de vouloir coordonner les travaux liés à la pose du CAD avec la modernisation du réseau des eaux, par exemple, et ainsi de rationaliser les coûts et de limiter les gênes pour la population. Cette thématique du CAD est importante pour notre groupe, et nous nous réjouissons de son développement.

Cependant, ce rapport nous a fait réagir sur plusieurs points. Au vu de l'impossibilité de pouvoir installer le séparatif des eaux, par manque de place, à la rue Marie-Anne-Calame, un plan du développement du réseau du séparatif fonctionnel pour notre ville nous paraît essentiel. Ceci afin d'éviter des coûts induits par la pose de tuyaux qu'il ne serait pas possible de relier par la suite. Cette demande a déjà été portée à votre attention lors de précédents rapports.

S'agissant des trottoirs qui nous concernent dans ce rapport, le Conseil communal a-t-il envisagé de les refaire de façon provisoire – donc moins onéreuse – puisqu'ils seront peut-être amenés à être transformés à la suite des MEP ?

Et de façon générale, puisque nous parlons *trottoirs*, le Conseil communal peut-il nous renseigner si une partie des trottoirs de notre ville appartient à des propriétaires privés ? Si oui, la Ville envisage-t-elle de les acquérir ? Dans ce cas, quels seraient les coûts d'achat et d'entretien à court, moyen et long terme, ainsi que les coûts liés à la modification du cadastre ?

Nous remarquons qu'une grande partie des trottoirs de notre ville est dans un état d'entretien déplorable. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les raisons pour lesquelles ces trottoirs se trouvent dans une telle situation de délabrement et si une analyse de l'état de nos trottoirs a été réalisée ?

DU 18 FÉVRIER 2026

Nous sommes conscients que le centre-ville va changer de visage dans les prochaines années, et que les trottoirs vont être adaptés selon le projet des MEP. Mais le Conseil communal peut-il nous dire s'il envisage un entretien minimum des trottoirs les plus délabrés d'ici le réaménagement du centre-ville ? Le groupe PLR-VL acceptera le présent arrêté.

M. Benoît Produit, PS-VERTS :

- Le groupe a pris connaissance du rapport 26-4602 relatif à la demande de crédit de Fr. 275'000.- pour la reprise des trottoirs 2026 - génie civil.

Ce projet s'inscrit dans le développement du chauffage à distance, qui constitue un axe important de notre politique énergétique communale. Nous soutenons cette orientation visant à renforcer l'utilisation d'énergies renouvelables locales et l'indépendance énergétique de notre collectivité.

Nous relevons que le crédit demandé est volontairement limité aux interventions strictement nécessaires, dans l'attente des conclusions des mandats d'études parallèles, comme précisé dans le rapport. Cette approche prudente permet de préserver une cohérence d'ensemble pour le centre-ville.

Nous saluons également l'attention portée à la sécurité et à l'accessibilité des cheminements piétons, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Cependant, le groupe PS-VERTS souhaite élargir la réflexion à deux dimensions essentielles : l'impact environnemental global des travaux et la coordination entre collectivités publiques.

Concernant les déchets de route issus de travaux de génie civil, il nous revient que certains matériaux peuvent être envoyés à l'étranger, notamment en Hollande, pour y être brûlés. Si tel est le cas, cela implique des transports longue distance avec un impact écologique non négligeable.

Dans un contexte d'urgence climatique, le Conseil communal envisage-t-il, lorsque des transports sont nécessaires, de favoriser des solutions neutres en CO₂, si possible, par exemple des camions électriques ou d'autres alternatives à faibles émissions ?

Par ailleurs, d'autres collectivités publiques doivent également entreprendre des travaux similaires. Existe-t-il une volonté de synergie avec les communes voisines ou le Canton, afin de mutualiser certains marchés, d'optimiser les filières de traitement et de réduire les coûts pour les finances publiques ?

Le groupe PS-VERTS est favorable à la remise en état des trottoirs impactés par les travaux du CAD, mais souhaite que ces interventions s'inscrivent pleinement dans une logique de responsabilité climatique et de coopération.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Le Conseil communal remercie les groupes pour leurs nombreuses questions techniques, intéressantes et variées.

Je vais répondre d'abord au groupe POP. Le plan annexé au rapport indique la surface totale du trottoir concerné. Toutefois, conformément à la convention en vigueur avec Viteos, la Ville ne prend pas en charge l'entier du trottoir impacté par les feuilles.

La répartition des coûts est la suivante. Viteos prend en charge la largeur de la fouille, ainsi que la reprise de 20 cm de chaque côté. A titre d'exemple, pour une fouille de 1,20 mètre de largeur, la surface de reprise d'enrobé facturée à Viteos est de 1,60 mètre. La surface restante est assumée par la Ville.

En résumé, nous profitons des travaux réalisés par Viteos pour remettre 100 % à neuf la surface du trottoir concerné. Cette approche permet d'éviter la multiplication de joints supplémentaires sur des trottoirs qui sont, dans bien des cas, déjà en mauvais état.

Concernant les questions du groupe PLR-VL, la stratégie de développement du réseau séparatif est guidée par notre PGEE, le plan général d'évacuation des eaux: c'est le document communal de planification qui organise la gestion des eaux sur l'ensemble du territoire d'une commune.

Il définit notamment: le type de réseau en place – séparatif ou unitaire – les zones où l'infiltration est obligatoire, autorisée ou interdite, les capacités des collecteurs existants, les principes de rétention et de limitation des débits, les mesures de protection des eaux et de prévention des inondations.

Le PGEE permet d'assurer une évacuation correcte des eaux usées pluviales, de protéger les cours d'eau et les nappes phréatiques, d'éviter la surcharge des réseaux publics, de coordonner les projets privés avec les infrastructures communales. Le PGEE est le cadre technique et réglementaire communal, qui détermine comment les eaux usées, pluviales et par voie de drainage doivent être gérées sur une parcelle.

Ce document constitue notre feuille de route et est mis à jour tous les 10 ans, afin de tenir compte de l'évolution des infrastructures et des transformations urbaines. A ce jour, 53 fiches d'intervention y sont recensées. Elles regroupent les actions jugées prioritaires ou pertinentes, accompagnées d'informations techniques et d'estimations financières. Le coût total de la réalisation de l'ensemble de ces fiches est estimé à environ Fr. 90 millions, incluant notamment la rénovation de la STEP.

Actuellement, un montant annuel de Fr. 400'000.- nous est alloué pour le développement du réseau séparatif, ainsi que l'entretien des conduites existantes.

Depuis une dizaine d'années, notre stratégie a évolué: les interventions partent du Bied vers le centre-ville, afin de reconnecter progressivement les réseaux existants. Ceci permet également d'optimiser l'obtention de subventions.

Toutefois, depuis deux ans, avec le développement du chauffage à distance, un nouvel acteur occupe l'espace souterrain. Il est dès lors indispensable que Viteos collabore étroitement avec nos services techniques, afin d'anticiper les contraintes respectives et de garantir un développement cohérent et serein de l'ensemble des réseaux souterrains.

Concernant les trottoirs, comme dans de nombreuses villes, certaines surfaces de trottoirs sur le territoire communal appartiennent effectivement à des propriétaires privés. La stratégie actuellement mise en place, en collaboration avec la Chancellerie, consiste à reprendre ces surfaces lors de travaux réalisés sur les secteurs concernés et à les intégrer progressivement au domaine public.

Concrètement, notre service établit les plans nécessaires, afin d'identifier précisément les surfaces concernées et de permettre la prise de contact avec les propriétaires. La suite de la procédure est gérée par la Chancellerie, qui mandate un notaire et engage la procédure formelle de rachat.

S'agissant des coûts, ceux-ci varient en fonction des surfaces concernées et des négociations menées avec les propriétaires. Les propriétaires ont d'ailleurs tout intérêt à nous céder le terrain pour Fr. 1.- symbolique. Au cas par cas, la remise en état du trottoir pourrait être exigée avant l'achat.

DU 18 FÉVRIER 2026

L'entretien à court, moyen et long terme est ensuite intégré dans les budgets ordinaires d'entretien des infrastructures communales. Les frais liés aux modifications cadastrales et aux actes notariés sont également pris en compte dans le cadre de ces procédures ponctuelles. Cette approche progressive permet d'éviter une charge financière immédiate importante, tout en régularisant la situation au fil des projets d'aménagement.

Concernant l'entretien et la sécurisation des voies de circulation, je céderai la parole à ma collègue Sarah Favre, qui pourra répondre sur ces points-là.

Vous l'avez sans doute constaté, à la suite des travaux liés au chauffage à distance réalisés l'année passée, l'ensemble des trottoirs concerné a été entièrement refait à neuf. Il en sera de même cette année sur les secteurs impactés par les nouvelles interventions. Nous saisissons chaque opportunité de chantier pour procéder à la réfection complète des trottoirs, en coordination avec la Voirie et Viteos.

Cette approche permet d'optimiser les coûts, tout en améliorant significativement l'état des infrastructures. Ces réfections sont conçues pour durer, et assurent un niveau d'entretien satisfaisant dans l'intervalle, en attendant les conclusions et la mise en œuvre du projet issu des MEP pour le centre-ville. Ainsi, même en phase transitoire, un entretien et une remise en état ciblés des secteurs les plus dégradés sont assurés.

Belle question sur la durabilité – merci au groupe PS-VERTS – concernant les matériaux : il est vrai que c'est un sujet qui a été amené en commission, et cette problématique de matériaux est assez nouvelle, assez récente.

La filière de traitement des déchets dépend directement de la teneur en HAP – Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques – des matériaux excavés. Certains macadams, certains goudrons utilisés – pas tous – ont une teneur en HAP trop élevée et doivent être traités différemment depuis cette année.

Plus précisément, dans le cas où les matériaux contiennent moins de 250 mg/kg de HAP, la valorisation peut se faire en Suisse, comme habituellement : il y a un recyclage en centrale d'enrobage. C'est un processus tout à fait courant, qui a été utilisé jusqu'à maintenant. On peut aussi réutiliser ces matériaux conformément à l'OLED. Les filières locales ou régionales sont privilégiées.

Si les matériaux ont plus de 250 mg/kg de HAP – et ceci depuis 2026 – la valorisation est interdite. Nous avons l'obligation d'éliminer ces matériaux à haute température et, à ce jour, il n'y a pas de filière de recyclage en Suisse. Il est nécessaire de pouvoir les envoyer dans une usine spécialisée pour l'élimination à haute température.

En pratique, les matériaux fortement contaminés sont exportés vers des installations spécialisées aux Pays-Bas, qui assurent la destruction thermique des HAP et la récupération des granulats minéraux.

Ainsi, les matériaux faiblement contaminés sont traités en Suisse, les matériaux fortement contaminés nécessitent actuellement une filière étrangère spécialisée.

Lorsque l'exportation est nécessaire, le transport s'effectue généralement par camion jusqu'aux ports rhénans, puis par transport fluvial jusqu'aux Pays-Bas. Le transport fluvial présente déjà une empreinte carbone nettement inférieure au transport routier longue distance.

Le Conseil communal peut privilégier les entreprises optimisant la logistique intégrant les critères environnementaux dans les appels d'offres, et en encourageant l'usage des véhicules à faibles émissions pour les trajets locaux.

Cependant, la marge de manœuvre reste partiellement limitée par la disponibilité des filières et les exigences légales strictes du traitement thermique.

DU 18 FÉVRIER 2026

Quant aux synergies intercommunales, une coordination cantonale ou régionale pourrait permettre une optimisation logistique, une sécurisation des filières et une meilleure maîtrise des coûts publics. Toutefois, il faut être conscient que tous les chantiers ne démarrent pas simultanément, et que se pose notamment la question du stockage des tonnes d'enrobé en attente de transport et d'élimination.

En conclusion, le durcissement réglementaire relatif aux HAP entraîne une distinction claire entre les matériaux valorisables, les matériaux à élimination thermique obligatoire, une dépendance actuelle envers des installations spécialisées étrangères pour les matériaux fortement contaminés, une augmentation structurelle des coûts et un intérêt renforcé pour la coordination intercommunale et l'optimisation environnementale des transports. Je reste à disposition pour d'autres questions.

Mme Sarah Favre, directrice du Dicastère des Espaces Publics, de la Sécurité et des Institutions Parascolaires (DEPSIP) :

- Concernant l'analyse sur les trottoirs, il existe bel et bien une analyse sur les trottoirs communaux, mais leur entretien n'a malheureusement pas été la priorité des anciens cadres de la Voirie et de leur hiérarchie.

Ainsi, depuis le début de cette législature, et avec l'entrée en fonction du nouveau voyer, le Service de la voirie prévoit un budget annuel pour remettre les trottoirs communaux en état.

Les plus désastreux ont été refaits, en tenant compte de la planification des travaux du Service de l'urbanisme et de Viteos. A titre d'exemple, les travaux qui ont été réalisés ces deux dernières années – rue des Primevères et rue de Beau-site, pour ceux qui appartiennent à la Commune, avenue de l'Hôtel-de-Ville et rue Daniel-Jeanrichard – pour un montant approximatif de Fr. 90'000.-. Ainsi, chaque année, le Service de la voirie souhaite poursuivre la réfection des trottoirs communaux, afin de rétablir leur harmonie.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Michel Rosselet**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 26-4602**, laquelle est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, **l'arrêté à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 275'000.-** pour les travaux de reprise de trottoirs 2026 – génie civil est accepté à l'unanimité.

ARRETE

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 275'000.- pour les travaux de reprise de trottoirs 2026 – génie civil

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État
du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 4 février 2026,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 275'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour les travaux de reprise de trottoirs 2026 – génie civil.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte: 101005/50100.00.
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

26-4603 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 1'132'000.- pour le remplacement ou le détournement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2026 dans la commune du Locle.

M. Gérard Santschi, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS acceptera ce rapport qui concerne le remplacement de conduites du réseau d'eau potable.

Bien entendu, nous avons quelques remarques et questions. Nous commencerons par dire que le résumé des pages 1 à 7 se répète d'année en année, mais que, à nos yeux, il reste indispensable de le faire.

En page 4, le descriptif des travaux 2024 est intéressant, comme aurait pu l'être celui de 2025. Notons qu'une partie du travail de 2025 est à refaire, puisque le surfacage est une véritable catastrophe sur la rue du Temple. Nous y reviendrons un peu plus tard.

Concernant les travaux à la rue du Midi, ils sont judicieux, puisqu'à certains endroits, il y a plus de manchons de réparation que de tuyaux d'origine. Nous regrettons qu'aucune mention de la circulation pendant les travaux ne soit abordée sur cet axe important, notamment pour les transports publics : deux lignes importantes empruntent cette route, ainsi que des bus de ligne privés, comme nous en parlions précédemment.

Pour les travaux à la rue Marie-Anne-Calame, nous sommes quand même un peu inquiets. Au vu du résultat de l'intervention interminable – des travaux jusqu'au mois de décembre – de la sous-qualité manifeste au niveau de la pose du revêtement routier de la rue du Temple, nous nous demandons comment nous allons retrouver la rue Marie-Anne-Calame à la fin des travaux. Bien que le Conseil communal nous ait renseignés lors de la séance de décembre, notre inquiétude ne sera levée qu'en fin d'année 2026.

Finalement, pour ce tronçon, quelle sera la coordination mise en place pour la réparation de la rue du Temple et la réfection de la rue Marie-Anne-Calame, notamment en fonction de la coordination avec la Fête des Promotions ? Nous regrettons que le pavage du trottoir du Temple ne soit pas inclus en 2026, comme nous le demandions déjà dans notre interpellation 23-606. Les commerçants de la rue ont-ils été informés des travaux, et l'accès à leurs magasins sera-t-il garanti, tant pour leurs clients que pour leurs livreurs ? Certains d'entre eux ne livrent pas des *petits paquets* : il est clair qu'une tonne et demie de farine prend un peu plus de place dans le camion qu'un paquet venant d'un fournisseur que vous pouvez identifier comme vous le voulez...

Concernant les travaux planifiés aux Brenets, deux interventions sont prévues dans des secteurs relativement calmes du point de vue de la circulation routière. Le questionnement que nous avons concerne l'intervention entre Pargots 10 et 14, avant le poste-frontière. Là aussi, aucune mention sur les mesures prises en matière de circulation. Pour nous, cela pourrait être deux phrases ou un miniparagraphe. Cela nous satisferait pleinement.

Il y a une question que nous n'avons pas transmise au Conseil communal, mais c'est une question à plus long terme, concernant notamment la rue des Envers. Pendant pratiquement deux ans, celle-ci aura été surchargée par une partie du trafic poids lourds. Des interventions, soit ponctuelles, soit plus importantes, seront-elles prévues après que l'axe Marie-Anne-Calame/Temple/France aura été réfectionné ? Ceci notamment au niveau de trois tampons qui n'appartiennent pas à la Commune du Locle. On nous l'avait déjà dit, nous avons déjà posé la question. J'ai un peu l'impression que la situation ne s'est pas véritablement stabilisée durant cet hiver, et qu'elle a plutôt tendance à se diriger contre le bas du terrain.

DU 18 FÉVRIER 2026

Nous sommes un petit peu inquiets pour les cyclistes : si un cycliste *se prend* le trou à la hauteur de la Poste, je ne pense pas qu'il sera très, très bien après son passage...

Pour terminer, nous tenons à remercier l'Exécutif de mettre en place un programme important de renouvellement de conduites. Il ne reste plus qu'aux entreprises mandatées à relever le défi avec une efficacité retrouvée.

M. Cyprien Baba, POP :

- Le groupe POP a étudié avec une attention toute particulière le rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédit de Fr. 1'132'000.- destiné au remplacement ou au détournement de conduites du réseau de distribution d'eau dans le cadre des grands chantiers prévus en 2026.

Nous relevons que le rapport présenté est globalement clair, bien structuré : les éléments techniques, ainsi que les illustrations facilitent la compréhension des enjeux. Nous tenons à remercier les auteurs pour la qualité du travail fourni.

Au cours de notre séance, deux points ont particulièrement retenu notre attention. Le premier concerne les risques liés à l'absence de sondages préalables. Dans le chapitre intitulé « Chantiers eau prévus en 2026 », il est indiqué qu'aucun sondage ni aucune investigation complémentaire n'ont été menés pour identifier d'éventuels risques liés, par exemple, à la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les enrobés, à des sous-sols pollués, des fouilles en rocher – plutôt que des terrains meubles – ou encore à des conduites existantes non conformes.

Le rapport précise que le choix a été fait de ne pas engager de coûts d'études supplémentaires, au risque de découvrir des *surprises* en cours de chantier avec des répercussions potentielles sur les coûts finaux. D'où la première question : est-il judicieux, pour des raisons d'économie, de renoncer à ces investigations préalables ?

Le deuxième point concerne la consultation de la commission. Nous avons également relevé que la commission a été consultée par voie électronique. Nous comprenons que ce procédé découle probablement d'un calendrier serré. Cependant, pour apprécier pleinement la qualité de la consultation, nous souhaiterions connaître le taux de participation obtenu et savoir si ce mode de communication a permis des garanties d'un préavis représentatif.

Malgré ces interrogations, le groupe POP considère que les travaux envisagés restent indispensables au maintien d'un service public de l'eau performant et sécurisé. Nous accepterons donc le rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

M. Nicolas Zaugg, PLR-VL :

- Le groupe PLR-VL a pris connaissance du rapport concernant une demande de crédit de Fr. 1'132'000.- pour l'entretien du réseau d'eau. L'eau étant une ressource primordiale pour la vie des ménages et des usines, mais aussi pour la défense incendie, il est indispensable, pour la Ville, de garder un réseau fonctionnel et adapté aux normes d'aujourd'hui et de demain.

Grâce aux ressources engagées chaque année par notre Commune pour garantir le maintien de la valeur du réseau, nous pouvons assurer la qualité ainsi que la quantité d'eau potable pour les générations futures, sans qu'elles aient de grosses surprises financières.

DU 18 FÉVRIER 2026

Nous remercions le Conseil communal, ainsi que Viteos pour le travail effectué sur le réseau d'eau du Locle et des Brenets. Quelques remarques du groupe :

- Nous nous étonnons de voir une marge de plus ou moins 25 % sur le montant des chantiers, alors qu'elle est de 10 % usuellement.
- Une description financière un peu plus détaillée des chantiers serait souhaitable en Commission des énergies et eau ou en Commission d'urbanisme : par exemple, la part de génie civil, ainsi que la part de Viteos.
- Pourquoi utilisons-nous de la fonte ductile à certains endroits et du PE à d'autres ?

Le groupe acceptera à l'unanimité le présent arrêté.

M. Anthony von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Administration et de l'Economie (DEFAE) :

- Le Conseil communal vous remercie de l'accueil favorable réservé à ce rapport. L'année dernière, votre Autorité a accepté le plan général d'alimentation en eau potable – PGA, de son petit nom – qui nous permet de planifier les investissements nécessaires à l'entretien et au renouvellement de notre réseau d'eau.

Ce rapport qui vous est soumis ce soir, présenté annuellement, permet de présenter le détail des chantiers de l'année à venir. Généralement, l'ensemble des crédits présentés sont également prévus au budget.

Dans le crédit demandé ce soir, l'impératif du terrain nous amène à solliciter un crédit pour la réfection de la rue des Murgiers aux Brenets, qui présente un état de vétusté exigeant un renouvellement urgent.

Le montant de Fr. 91'000.-, non prévu au budget 2026, est compensé par le report d'un chantier au niveau de la rue Henry-Grandjean au Locle, qui est, lui, prévu au budget.

Comme vous le savez, avec la mise en place des mandats d'études parallèles pour le réaménagement du centre-ville, le Conseil communal a décidé, en fin d'année, de ne pas multiplier les travaux et les interventions au centre-ville qui ne seraient pas urgents ou dictés par le déploiement du CAD : c'est le cas de la rue Henry-Grandjean, qui ne sera pas ouverte pour les besoins du CAD en 2026. C'est la raison pour laquelle nous avons opéré cette rocade, afin de respecter le budget d'investissement présenté au mois de décembre 2025.

Pour ce qui est des travaux du centre-ville, le Conseil communal a bien entendu les craintes des groupes par rapport au timing, d'une part, et d'autre part, à la bienfaçon des travaux qui vont être effectués. Nous vous avons bien entendus. Nous allons porter une attention particulière à la manière dont ces travaux vont être menés. Vous le savez, nous sommes en train de renforcer nos compétences en génie civil à l'interne, et c'est aussi pour pouvoir suivre d'une meilleure manière ces travaux.

Pour ce qui est des questions de sécurité, de circulation routière, nous nous appuyons également à l'interne sur notre Service du domaine public. Aujourd'hui, celui-ci se renforce, il est présent sur le terrain pour accompagner les chantiers, et également mettre la pression – lorsqu'elle doit être mise – sur les entreprises occupées à travailler en centre-ville.

Bien entendu, les accès aux commerces seront garantis le plus possible. Le planning n'est pas encore clairement défini aujourd'hui, mais nous allons en effet faire en sorte d'éviter que l'on se retrouve avec une rue ouverte à l'entrée de l'hiver, comme cela a été le cas en 2025.

DU 18 FÉVRIER 2026

Les travaux au niveau de la rue Marie-Anne-Calame devraient se dérouler sur une demi-chaussée. La circulation sera ouverte, l'accès sera possible. Certaines périodes de fermeture complète devront peut-être intervenir, mais elles seront temporaires et sur une durée réduite.

Pour ce qui est de la planification avec la Fête des Promotions, nous allons bien entendu faire en sorte que cela ne pose pas de désagréments pour la tenue de la fête, bien que ce ne soit pas si évident : vous l'avez relevé, en 2025, nous avons commencé les travaux à la fin du mois de juillet ou début août, ce qui a porté le terme des travaux en fin d'année, avec l'arrivée de la neige. La situation n'était pas idéale : comme vous l'avez dit, le surfacage a été fait lors d'une période de froid assez importante. Ce surfacage va être refait au printemps. Nous avons également mis la pression sur les intervenants pour que le travail soit effectué de manière optimale au printemps pour corriger les erreurs qui ont été faites cet automne ou en début d'hiver. Nous sommes particulièrement attentifs à cela.

Concernant les questions en lien avec la rue du Midi, votre Autorité sera saisie prochainement d'un rapport plus général concernant un crédit urbanistique. C'est à ce moment-là que les questions plus globales par rapport à ce tronçon seront abordées. Le crédit de ce soir concerne vraiment les travaux pour l'eau, avec reprise d'une partie importante de branchements sur un tronçon où nos conduites sont vieillissantes. Bien entendu, nous attacherons une attention particulière à la circulation des bus, comme cela a été mentionné, et des autres usagers de cet axe principal qui dessert le haut du Locle puis la Vallée de la Brévine.

Par rapport aux questions des différents groupes, notamment concernant la pollution que l'on pourrait trouver dans les sols, dans les routes, nous renonçons à faire des sondages dans les phases de préétude, ceci pour des questions de coût et d'efficacité. Vous avez vu que nous vous proposons aujourd'hui cinq chantiers. Nous n'optons pas pour des sondages dans ces endroits : il y a très peu de surprises. Les surprises ne sont pas toutes évitables. Nous pourrions avoir une fois une surprise en matière de pollution, mais nous avons privilégié aujourd'hui, pour des questions d'efficacité et de coût, de ne pas recourir à des sondages.

Un intervenant a mentionné la question de la rue des Envers. Aujourd'hui, la rue des Envers est dans la planification d'une réfection globale, mais elle est suspendue à la finalisation ou à la décision quant à son affectation future par rapport à la circulation en ville. Cela va découler finalement des mandats d'études parallèles. Ainsi, la réfection de la rue des Envers est un peu en stand-by aujourd'hui, mais elle sera refaite sur une bonne partie de son tronçon ces prochaines années, d'ici à l'horizon 2030, également avec le déploiement du CAD, notamment sur sa partie est.

La même question a été posée au niveau des Pargots : en direction de la douane, des travaux pour la réfection du réseau d'eau seront aussi effectués sur une minime partie de la chaussée, non pas sur l'ensemble de la route. Cela ne devrait pas entraîner de fermeture. Bien entendu, nous serons particulièrement attentifs aux conditions de sécurité dans cette zone proche de la douane et de la frontière.

Une question portait sur la consultation de la commission. Ce rapport a été *transmis* à la commission, c'est ainsi que le Conseil communal aurait dû s'exprimer dans son rapport : ce n'était pas une *soumission*, mais une *transmission* à la commission, par voie électronique.

Dix pour cent des commissaires ont répondu, c'est-à-dire un commissaire sur onze. C'est vrai que ce n'est pas un préavis représentatif. Toutefois, le Conseil communal tient à souligner que ces crédits budgétaires ont été présentés à la commission à la fin du mois de novembre lors d'une séance dédiée. Lors de celle-ci, les commissaires ont pu échanger avec le chef de dicastère, ainsi qu'avec des représentants de Viteos par rapport aux travaux budgétés.

DU 18 FÉVRIER 2026

Le Conseil communal estime avoir entendu le Législatif en commission par rapport à ces crédits. Ce sont des crédits annuels, c'est un rapport qui est finalement assez récurrent, même s'il suscite un certain nombre de questions de votre part, ce qui est bien normal.

Il y avait quelques questions du groupe PLR-VL par rapport, notamment, à l'utilisation de la fonte ductile dans nos chantiers. Aujourd'hui, Viteos utilise de la fonte ductile lorsque cela est possible. Elle est certes un peu plus chère, mais bien plus pratique pour la protection des fuites, dont la détection n'est pas une sinécure aujourd'hui sur des tuyaux en PE.

Les tuyaux en fonte ont un intérieur en ciment qui permet d'avoir moins de soucis avec la dégradation due au chlore, puisque nous avons quand même du chlore dans notre réseau. Il y a moins de risques de résidus dans les conduites qu'avec du PE. Le Locle bouge, mais nos conduites ne bougent pas tellement que cela : dans les caissons routiers, nous rencontrons peu de problèmes sur ces tuyaux en fonte. Nous n'avons pas ces problèmes de cales en bois, comme c'est le cas dans d'autres collectivités. Aujourd'hui – on va dire que l'on touche du bois... – le réseau fonctionne plutôt bien.

Concernant l'estimation des coûts, en effet, les coûts des crédits qui vous sont présentés ce soir sont basés sur une étude préliminaire, avec une précision de plus ou moins 25 %. Une fois les crédits votés, nous allons de l'avant dans les phases de précision des coûts : nous mettons les travaux en soumission, puis vient la phase de réalisation. Mais nous n'avons pas d'estimation plus précise des coûts. Néanmoins, si vous le souhaitez, vous pouvez toujours reprendre le rapport des comptes au niveau des investissements : vous verrez comment les investissements ont été bouclés *in fine*, et vous verrez que, dans 99 % des cas, les crédits correspondent à ce qui est réalisé sur le terrain.

J'espère avoir répondu ainsi à l'ensemble de vos questions. N'hésitez pas à reprendre la parole si je devais en avoir omis.

M. Gérard Santschi, PS-VERTS :

- Nous remercions le Conseil communal pour les réponses qu'il vient de nous apporter. Nous avons trois remarques.

Nous attendions le rapport urbanistique sur un des chantiers. Nous répétons encore une fois au Conseil communal : pour les plus anciens d'entre nous, cela fait des lustres, voire des décennies que nous demandons que, pour tous les travaux qui concernent les voies de communication – que ce soit l'eau, l'urbanisme, les travaux publics, le génie civil – nous puissions nous prononcer lors d'une soirée spéciale dédiée à ce genre d'investissements. Cela évite de poser des questions aujourd'hui pour les aménagements routiers ou la circulation à la rue du Midi, et de revenir une deuxième fois si les explications ne nous conviennent pas lors de la séance du Conseil général. Ce serait peut-être bien de synchroniser cela une fois, peut-être avant la fin de la législature, ce qui ferait plaisir au présent intervenant.

Les travaux urgents ponctuels sont, à notre avis, indispensables sur la rue des Envers, indépendamment du fait que dans x années, elle sera comme ceci ou comme cela. Je n'aimerais pas qu'un conseiller communal cycliste se prenne la roue dans le trou le plus important. Je crois que l'on doit, cette année, véritablement reprendre ces tampons qui posent problème.

DU 18 FÉVRIER 2026

Un point, pour mémoire, pour le Conseil communal : concernant les travaux effectués année après année sur le réseau d'eau, pourrions-nous avoir une estimation – ou un chiffre plus ou moins précis – des économies que nous faisons sur les fuites ? Nous avons déjà abordé ce problème en Commission des énergies et eau : il s'agirait de savoir, par exemple, depuis 2020 jusqu'à 2025, quelles sont les fuites sur le réseau d'eau du Locle.

Sans vous confier de secret, je crois que l'entreprise mandatée pour fournir ce renseignement peut, en 20-25 minutes – mise en forme comprise – vous transmettre des résultats, et vous pourrez nous les communiquer.

Pour le Conseil général, cela peut être aussi un bon point d'accroche de savoir que l'on dépense des centaines de milliers de francs, ou des millions de francs par année, années cumulées, et de voir un résultat tangible. On entend, dans certaines actualités – ce n'est heureusement pas le cas au Locle, ni en Suisse, je crois – qu'il y a jusqu'à 40-45 % de fuites sur les réseaux. Nous en sommes bien loin, je pense que nous pouvons diviser ce taux par trois : il est à peu près de 15 %. Ce sont de vieux souvenirs. Mes collègues ont peut-être bien travaillé depuis, mais ce serait peut-être bien que nous ayons ce type de renseignements à futur.

M. Anthony von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Administration et de l'Economie (DEFAE) :

- Je réponds à l'intervenant du groupe PS-VERTS : vous avez totalement raison par rapport à cette volonté de coordonner les rapports. Nous y sommes presque parvenus cette année, mais nous attendions sur le Canton concernant le chantier de la rue du Midi. Cela a retardé la sortie de ce rapport en matière urbanistique.

Par contre, au niveau de l'eau, nous étions prêts. Nous ne voulions pas retarder le travail pour les soumissions, les marchés publics, etc., et c'est pour cela que nous avons amené ce rapport. Néanmoins, nous avons bien entendu la remarque et partageons cette volonté. Nous espérons y parvenir avant la fin de la législature.

Concernant les fuites, c'est un élément que nous pourrions intégrer au rapport de gestion. Je crois qu'il y a une mention du taux de fuites dans le rapport de gestion, mais nous pourrions envisager un tableau avec l'évolution des dernières années. Je prends note et nous tâcherons d'intégrer cette information dans le rapport de gestion des services 2025, pour qu'elle soit communiquée lors du Conseil général des comptes au mois de juin.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Michel Rosselet**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 26-4603**, laquelle est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, **l'arrêté à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 1'132'000.-** pour le remplacement ou le détournement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2026 dans la commune du Locle est accepté à l'unanimité.

UNE PAUSE DE 15 MINUTES EST ACCORDÉE.

ARRETE

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 1'132'000.- pour le remplacement ou le détournement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2026 dans la commune du Locle

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 4 février 2026,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 1'132'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2026 dans la commune du Locle.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- Le numéro d'objet suivant est attribué :
100998/50310.00 Le Locle – Les Brenets, chantiers eau 2026.
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

DU 18 FÉVRIER 2026

26-601 – Interpellation de M. Gérard Santschi et Mmes Corine Bolay-Mercier, Joëlle Eymann, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Julia Manzoni, Yasmina Produit, Irina Solomatina, MM. Joël Galvani, Giancono Giallanza, Yasser Ouchrif, Benoît Produit, David Taillard, Cyril Tissot, (PS-VERTS) : « La SPA des Montagnes Neuchâteloises en danger – demande urgente de soutien »

M. Gérard Santschi, PS-VERTS :

- La thématique du soutien à la SPA ayant déjà été évoquée au Conseil général, nous serons brefs dans notre développement. Par ailleurs, notre texte est suffisamment explicite pour ne pas trop se répéter ce soir.

Tout d'abord, nous aurions pu poser cette question lors de la dernière séance du budget, mais le temps a passé tellement vite que nous le faisons ce soir.

Nous sommes en contact régulier avec la SPA, et celle-ci se demande quand le Conseil communal prendra des mesures de soutien de manière urgente, en lui allouant une aide financière ponctuelle.

Nous savons qu'une séance aura lieu d'ici quelques semaines entre les différents acteurs de ce dossier : SPA, Commune... Canton ? Je mets un point d'interrogation après Canton, pour ne pas commettre d'impair, je vous le signale.

Il ne nous paraît pas opportun, au niveau de la Commune, d'attendre cette réunion pour se positionner, à tout le moins. A force d'attendre sur les autres, le dossier n'avance pas. Le site de la SPA étant sur le territoire communal, nous attendons que le Conseil communal local soit un moteur et non pas un observateur dans ce dossier.

Nous profitons, ce soir, de remercier la commune qui a d'ores et déjà soutenu financièrement la SPA ; nous ne pensons pas que ce soit à nous de citer cette commune et le montant versé.

Nous espérons que l'Exécutif nous donnera une réponse financière positive ce soir. Si cela ne devait pas être le cas, nous interviendrions très probablement à nouveau, soit en séance de la Commission financière – qui, sauf erreur, ne s'est pas encore réunie en ce début d'année, malgré un travail important qui l'attend – soit au Conseil général.

Nous souhaiterions qu'une information soit transmise aux membres du Conseil général après la séance de travail évoquée plus haut ou, à tout le moins, aux membres de la Commission financière, pour nous assurer que le suivi soit effectif dans ce dossier. En effet, c'était urgent il y a une année, et c'est encore urgent cette année. Nous n'aimerions pas qu'un jour on nous dise que la SPA des Montagnes neuchâteloises ferme ses portes. Le bénévolat a certaines limites. Je crois que ce dossier – qui relève, dans certains cas, d'une aide véritable à la vie de notre société en général – devrait être pris au sérieux, également financièrement, par tous les acteurs qui en ont la charge. Ceux-ci devraient, à notre sens, le résoudre au plus vite, même de manière ponctuelle.

M. Michaël Berly, président du Conseil communal :

- Le Conseil communal remercie le groupe PS-VERTS pour le dépôt de cette interpellation. En préambule, le Conseil communal peut vous dire qu'il est pleinement conscient des difficultés financières que rencontre actuellement la SPA.

Comme cela avait été annoncé lors de la séance du Conseil général d'avril 2025, ce dossier a été repris au sein de la Région Montagnes neuchâteloises, la RMN. Dans le cadre du comité de la RMN, où notre Commune est représentée, nous avons rencontré des responsables de la SPA des Montagnes neuchâteloises. C'était juste avant l'été 2025.

DU 18 FÉVRIER 2026

A la suite de cela, le comité de la RMN reconnaît parfaitement les besoins de soutien exprimés par la SPA. Nous avons également sollicité le Canton, par l'intermédiaire du DDTE, afin qu'il se positionne sur une éventuelle aide cantonale supplémentaire pour des prestations d'utilité publique.

Malheureusement, le Canton nous a répondu négativement, des règles de répartition entre les refuges subventionnés étant fixées par la loi. De plus, aucune base légale cantonale ne permet d'octroyer d'autres subventions aux SPA.

Le comité de la RMN reprendra l'examen de ce dossier lors de la prochaine séance qui est prévue en mars 2026, soit dans un peu moins d'un mois. Vous pouvez compter sur le Conseil communal pour être moteur dans ce dossier. Cette étape devra permettre d'explorer collectivement les différents axes de réflexion et d'évaluer dans quelle mesure un soutien au refuge pourrait être envisagé.

Pour le Conseil communal, il est tout à fait possible, à la suite de cette séance, d'informer la Commission financière de l'avancement de ce dossier et de prendre des mesures différentes, le cas échéant.

Le président, **M. Michel Rosselet**, demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Gérard Santschi, PS-VERTS :

- L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse de ce soir. Nous resterons attentifs. Nous sommes déçus du Canton, qui regarde les règlements et ne va pas au-delà de ces règlements. Un certain nombre de prestations sont offertes par la SPA, et je crois que le Canton ne s'en rend juste pas compte.

Un jour, la SPA dira peut-être à la police cantonale qui viendra amener les 14 chiens saisis dans un appartement de 4 pièces : « Il n'y a plus de place, débrouillez-vous, mettez-les au Château »... [*Ndlr : rires dans l'assemblée*] Je crois qu'il faut de temps en temps dépasser un petit peu les règlements et voir les choses réelles, plutôt que de rester dans un monde fictif. Oui, je suis un peu méchant, mais cela ne fait rien, ce n'est pas grave...

Nous avons pris note qu'en mars 2026, les choses avanceront, que le Conseil communal est prêt à être moteur, mais également moteur financièrement – hors règlement – et qu'un premier versement devrait, à notre sens, probablement intervenir avant les vacances d'été, pour aider la SPA à survivre et à assumer les tâches que l'Etat lui demande d'effectuer.

DU 18 FÉVRIER 2026

26-602 – Interpellation de Mme Corine Bolay-Mercier et Mmes Joëlle Eymann, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Julia Manzoni, Yasmina Produit, Irina Solomatina, MM. Joël Galvani, Giancono Giallanza, Yasser Ouchrif, Benoît Produit, Gérard Santschi, David Taillard, Cyril Tissot, (PS-VERTS) : « Capitale culturelle 2027 : Le Locle, acteur ou figurant ? »

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- L'année 2027 s'inscrira dans l'histoire de La Chaux-de-Fonds – et plus largement des Montagnes et de notre canton – comme l'année inoubliable, en raison, bien sûr, de la manifestation *Capitale culturelle suisse*.

Des centaines d'événements sont annoncés : ce sont, par exemple, les *grandioses*, les événements de l'ouverture, au printemps, et à la clôture de la manifestation, les événements nationaux – une quinzaine – des manifestations plus intimistes – une centaine – dans les nombreux lieux culturels de la ville, dans les friches industrielles ou dans les parcs aménagés pour l'occasion. D'autres événements encore, festifs et gustatifs : entre 50 et 100 événements. Bref, un vrai feu d'artifice.

Il serait donc plus que logique que notre ville participe à cette fête, non en spectatrice, mais en actrice. Or, le Conseil communal n'a pas encore annoncé – publiquement, du moins – quelles sont les pistes envisagées aujourd'hui pour se raccrocher à l'événement. Nous nous demandons donc s'il existe une vraie volonté de l'Exécutif d'attirer des visiteurs au Locle.

Notre ville possède trois magnifiques musées, un musée à ciel ouvert, unique en Suisse – l'exomusée – des lieux de détente, des lieux de balades incroyables, par exemple, avec le Saut du Doubs.

Mettons tout cela en lumière, soyons ambitieux. Car rappelons qu'en devenant *Capitale culturelle suisse*, La Chaux-de-Fonds espère attirer environ un million de spectateurs.

Ne pensons pas qu'après 2027, les feux s'éteignent. Les Capitales culturelles sont de formidables catalyseurs de changement. Le journal *Le Temps*, dans un récent article, rappelle que les Capitales européennes de la culture – *européennes*, il est vrai – sont des facteurs de revitalisation urbanistique, sociale et économique.

Le journaliste cite l'exemple de Liverpool, Capitale culturelle en 2008, une ville longtemps associée au déclin économique, au chômage, à la pauvreté, à la violence urbaine, et qui est devenue, depuis lors, aux yeux des visiteurs et des observateurs, une métropole des arts, de la culture et des industries créatives.

Pour notre groupe, rester spectateurs de 2027 est inimaginable et s'apparenterait à une mauvaise appréciation politique, voire une erreur politique.

Nous remercions donc le Conseil communal d'indiquer quelles pistes sont en réflexion, et le remercions également pour ses réponses aux questions que nous avons posées dans l'interpellation.

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Environnement, de la Cohésion Sociale et de la Culture (DECSC) :

- Le Conseil communal vous remercie pour cette interpellation. Il partage le même constat que celui que vous avez évoqué : nous avons beaucoup de musées, nous avons une ville qui est très riche au niveau culturel. Vous avez oublié de citer l'urbanisme, par exemple, qui a été récompensé par un prix UNESCO, ou notre Hôtel de Ville, qui est remarquable. Nous avons aussi beaucoup d'associations de musique, des chorales, qui sont aussi extrêmement actives au sein de notre commune.

DU 18 FÉVRIER 2026

En effet, nous avons déjà eu deux séances avec la direction de *La Chaux-de-Fonds - Capitale culturelle suisse*. La dernière séance s'est tenue en présence de MM. Jean Studer et Olivier Schinz, avec le Conseil communal *in corpore*.

Nous avons relevé quelques points de collaboration, mais ils nous ont quand même fait remarquer que leur ambition était de s'étendre sur tout le canton et pas seulement sur Le Locle ou les Montagnes neuchâteloises.

S'agissant de ces points, il y a des billetteries collectives, qui pourraient être mises en place et être ouvertes aux activités locloises, ou un éclairage qui pourrait être identique au niveau des monuments chaux-de-fonniers et des monuments loclois. Certains points sont déjà recherchés. Par contre, il ne faut pas s'attendre à ce que des activités de *Capitale culturelle suisse* soient délocalisées sur Le Locle.

Toutefois, trois appels à projets ont été lancés, et beaucoup de projets qui émanaient du Locle – venant de nos musées ou d'associations, certaines s'étant parfois regroupées – n'ont pas reçu de réponse positive. Quelques associations du Locle ont reçu une réponse positive, mais elles s'étaient regroupées, en particulier avec des associations chaux-de-fonnières. Néanmoins, il est vrai que les réponses ont rarement été positives.

Nous envisageons de soutenir parfois ces projets : nous avons déjà voté des budgets, par exemple pour soutenir un des projets, celui du Col-des-Roches, qui prévoit de mettre en place un monument, une sculpture avec des restes de fer, avec des anciens engrenages. Nous envisageons aussi de réaménager le parc du Château des Monts, et le MBAL envisage de faire une grande exposition pour 2027. Il y a des choses qui se préparent pour donner envie aux gens de descendre au Locle.

Nous avons une séance prévue initialement fin 2025, mais qui a été reportée à la suite de quelques problèmes avec la direction artistique, comme vous le savez. Je pense toutefois que nous aurons bientôt une nouvelle séance. Notre travail va être axé sur la possibilité de communiquer, dans le cadre des événements de *Capitale culturelle* à La Chaux-de-Fonds, sur les événements qui se déroulent au Locle. Notre principale ambition est que les gens sachent que des choses se passent au Locle et qu'ils aient envie de descendre jusque chez nous.

Le président, **M. Michel Rosselet**, demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse du Conseil communal.

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- A vrai dire, je suis à moitié satisfaite de la réponse, car je suis plutôt inquiète. On est en février, la manifestation commence en janvier. La coordination et la promotion des événements prennent du temps. Il faut faire les choses, et j'ai l'impression que cela va démarrer rapidement : le travail est en cours. J'ai envie de dire que l'on verra pour la suite, mais j'ai quand même l'impression que la promotion de notre ville démarre tardivement.

26-603 – Interpellation de M. Cyril Tissot et Mmes Corine Bolay-Mercier, Joëlle Eymann, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Julia Manzoni, Yasmina Produit, Irina Solomatina, MM. Joël Galvani, Giancono Giallanza, Yasser Ouchrif, Benoît Produit, Gérard Santschi, David Taillard, (PS-VERTS) : « Hôtellerie et restauration »

M. Cyril Tissot, PS-VERTS :

- Je vais aussi faire court, puisque je crois que l'interpellation est relativement claire. Peut-être juste quatre points de précision – ou d'imprécision, en l'occurrence.

N'ayant pas passé à proximité des Rives du Doubs récemment, notre groupe ne sait pas bien s'il est ouvert ou fermé, et quand il est ouvert. Donc pardon si la question concernant les Rives du Doubs paraît naïve.

Pour nous, cette interpellation concerne vraiment l'image de marque de la ville, qui, actuellement – nous le savons et partageons certainement tous ce souci – est mise à mal par l'état d'une partie de l'hôtellerie et de la restauration. Elle est également en lien avec l'interpellation précédente, puisque nous aimerions que la ville puisse se présenter sous son meilleur jour pour attirer le plus grand nombre de personnes possible.

Je reviens un peu sur l'interpellation précédente, puisqu'il n'y a pas eu de discussion ouverte : on sait que *Capitale culturelle suisse* va attirer un grand nombre de personnes l'année prochaine, quoi que l'on pense de son organisation. Ces personnes vont aussi vouloir se loger. Elles ne pourront vraisemblablement pas toutes se loger à La Chaux-de-Fonds, et il serait appréciable de pouvoir en attirer autant que possible au Locle, de manière proactive, autant par l'offre d'hôtellerie que par l'offre culturelle.

Un détail, pour terminer : on nous signale – et on le voit – qu'à l'Hôtel de la Fleur de Lis, depuis sa fermeture, la lumière est toujours allumée à l'intérieur. Y a-t-il une raison à cela ? La Ville est-elle en mesure de répondre ou peut-être de faire quelque chose ?

M. Anthony von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Administration et de l'Economie (DEFAE) :

- Le Conseil communal remercie le groupe PS-VERTS pour le dépôt de cette interpellation. Comme cela a été évoqué par le préopinant dans son intervention, le Conseil communal tient toutefois à rappeler que nous avons aussi au Locle une brochette d'excellents restaurants, qui cartonnent et comptent parmi les meilleurs du canton. Il y a fort à parier que ces établissements accueilleront bien volontiers des visiteurs de *Capitale culturelle suisse 2027* l'année prochaine.

Néanmoins, il est vrai que nous ne sommes pas à l'abri des turbulences qui bousculent les établissements publics, la branche de l'hôtellerie, la branche de la restauration, et ceci dans l'ensemble du pays, y compris parfois dans des régions très touristiques.

Pour répondre aux questions de l'interpellation, nous pouvons vous dire les choses suivantes. Par rapport au restaurant du Casino, par rapport au Casino de manière générale, nous avançons dans le projet de rénovation et, pour le moment, il n'est pas aisé de trouver un exploitant pour quelques mois seulement, puisque nous espérons entamer des travaux à l'automne – ou déjà à la fin de l'été – afin que nous soyons prêts pour le printemps 2027.

Par contre, à ce sujet, nous sommes sereins par rapport à l'avenir d'un établissement public dans ce secteur, qui est aujourd'hui requalifié – et qui sera encore requalifié par ces travaux de rénovation – puisque plusieurs restaurateurs de la place et de l'extérieur nous ont déjà approchés pour nous faire part de leur intérêt à exploiter l'établissement public. Celui-ci sera ainsi rénové, amélioré, requalifié au niveau du Casino.

DU 18 FÉVRIER 2026

Les choses vont donc de l'avant, nous mettons les bouchées doubles sur ce dossier. Nous espérons venir rapidement devant votre Autorité pour solliciter un crédit.

Pour ce qui est de la Fleur de Lis, les choses sont plus compliquées. Nous sommes aujourd'hui le créancier principal de la masse en faillite : vous savez que nous avons une caution sur le prêt de la Banque cantonale neuchâteloise, caution qui n'est pas encore réalisée, mais qui devrait l'être le jour où il y a une vente du bâtiment, une liquidation de la coopérative.

Qu'avons-nous fait ces derniers mois au sujet de la Fleur de Lis ? Nous avons mis la pression sur l'Office des faillites pour que la procédure aille rapidement de l'avant. Nous avons réfléchi à la possibilité de nommer une administration spéciale de la faillite pour accélérer le processus, mais cela n'a pas été nécessaire : l'Office des faillites a pris le dossier en main, et nous avançons aujourd'hui.

En tant que créancier principal, nous avons pris un mandataire externe pour nous accompagner dans les futures étapes, notamment les discussions avec les autres créanciers, les créanciers gagistes et les créanciers qui n'ont pas de gage, pour pouvoir déterminer s'il serait possible de procéder à une vente de gré à gré du bâtiment. Ceci pourrait nous faire gagner quelques mois dans la procédure. Nous attendons aujourd'hui le retour de cette analyse.

Le même mandataire pourrait nous accompagner par la suite dans la recherche d'un repreneur potentiel, avec une offre ferme pour ce bâtiment et l'exploitation de l'hôtel. C'est ce qui va se passer ces prochaines semaines ou ces prochains mois.

Au niveau du calendrier, dans tous les cas, s'il y a une vente de gré à gré ou une vente aux enchères, le calendrier envisagé est la fin de l'été, début de l'automne. C'est une grosse machine, les choses avancent le plus rapidement possible, mais nous n'arrivons pas à compresser les délais, étant donné qu'il y a des délais légaux à respecter. C'est un mécanisme lourd, notamment lorsque l'état des charges doit être annoncé.

Nous sommes totalement mobilisés sur ce dossier. Nous sommes fortement impliqués, étant donné que nous sommes aujourd'hui le créancier principal et que la caution de la BCN va se réaliser lorsque le bâtiment sera vendu. Nous restons très attentifs et espérons vraiment trouver une solution d'ici à l'automne pour permettre à cet hôtel emblématique – comme cela a été dit dans l'interpellation – d'être ouvert pour l'année 2027, qui attirera de nombreux visiteurs en ville du Locle, nous en sommes convaincus. Nous devons avoir les infrastructures pour les accueillir, notamment des infrastructures existantes qui soient fonctionnelles.

Pour ce qui est des Rives du Doubs, je vous rassure, l'établissement est ouvert, mais de manière saisonnière : il ouvre au mois d'avril et ferme à l'automne, lorsque la navigation sur le Doubs prend fin.

Le complexe des Rives du Doubs appartient à la Commune. Il y a eu récemment un changement de tenancier, mais nous avons, à l'époque, conclu des baux commerciaux avec des sociétés anonymes ou à responsabilité limitée, qui peuvent se transmettre à un autre tenancier, un autre propriétaire, sans que nous soyons au courant.

Cela veut dire qu'aujourd'hui, lorsqu'il y a un changement, nous n'avons pas de marge de manœuvre pour choisir le tenancier, le propriétaire de la société. A l'avenir, nous serons très attentifs à éviter ce genre de baux, pour que nous n'ayons pas de problèmes, que nous puissions rester maître du choix du tenancier et éviter que les baux soient transmis sans que nous soyons consultés.

Toutefois, à l'heure actuelle, les nouveaux tenanciers font fonctionner l'hôtel et le restaurant, et nous n'avons pas particulièrement de griefs à leur encontre par rapport à la manière dont l'hôtel est tenu. Nous avons des discussions régulières avec eux, et les échanges sont plutôt constructifs.

DU 18 FÉVRIER 2026

Concernant la piscine-patinoire, c'est un autre dossier pour lequel passablement de discussions sont en cours aujourd'hui. Nous ne pouvons donc pas en dire grand-chose. Toutefois, des réflexions ont lieu pour améliorer la situation, notamment au niveau des tenanciers. Ce sont des éléments sur lesquels nous avançons. Nous sommes aussi particulièrement attentifs à avoir un lieu d'accueil fonctionnel, agréable et dynamique du côté de nos infrastructures sportives, et qui soit ouvert à de nouvelles choses pour faire vivre le site.

Vous l'aurez compris, aujourd'hui, les priorités pour le Conseil communal sont – je dirais à égalité – le projet du Casino – pour lequel nous avons pratiquement toutes les cartes en main – et le dossier de la Fleur de Lis. Celui-ci est un dossier important, tant du point de vue financier que du point de vue de l'attractivité. Nous devons avancer rapidement pour permettre à cet établissement d'ouvrir le plus vite possible.

S'agissant de la piscine-patinoire et des Rives du Doubs, comme je vous l'ai dit, des discussions régulières ont lieu avec les tenanciers. Il n'y a donc pas d'inquiétude particulière à avoir à ce niveau-là.

Voilà ce qu'il en est des établissements sur lesquels nous avons une influence. Bien entendu, nous sommes attachés à ce que les autres établissements publics en ville du Locle fonctionnent bien, et nous devons aussi faire attention à ne pas leur faire de la concurrence déloyale avec les établissements que nous possédons. Nous sommes attachés à faire les choses de manière correcte, mais c'est vrai qu'il y a aujourd'hui un enjeu, une série de coïncidences par rapport à de nombreux établissements publics qui rencontrent des difficultés et que nous avons listés ici. Nous y sommes particulièrement attentifs et espérons pouvoir vous apporter des nouvelles positives ces prochains mois – tant du côté du Casino que de la Fleur de Lis – pour permettre d'anticiper cette année 2027 qui s'annonce belle pour notre région. Les suivantes s'annoncent aussi intéressantes en termes d'accueil touristique.

Le président, **M. Michel Rosselet**, demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Cyril Tissot, PS-VERTS :

- Oui, je suis satisfait, et je tiens, au nom du groupe PS-VERTS, à remercier le Conseil communal de cette réponse circonstanciée. Comme l'a relevé le Conseil communal, je l'ai laissé entendre implicitement, mais je tiens à le dire explicitement : l'offre existante, notamment du côté de la restauration, est à saluer. Il y a une offre culinaire de grande qualité, dont nous profitons et dont nous souhaitons continuer de profiter.

26-604 – Interpellation de M. Vivian Bologna et Mmes Céline Dupraz, Anne-Lise Debets, MM. Cyprien Baba, Lobsang Blanchard, Gabriel Mounchemie, Joseph Alima, (POP) : « Fin du déneigement des parcelles privées par la voirie : qui est gagnant dans l'histoire ? »

26-605 – Interpellation de M. Théo Dänzer et Mmes Dominique Breguet, Martine-Eliane Donzé, Bernadette Jaques, Corinne Schaffner, MM. Nicolas Aubert, François Chopard, Gaëtan Dubois, Alexandre Jacot, Alain Krebs, Michel Rosselet, François Schaffner, Vincenzo Trugli, Nicolas Zaugg, Philippe Zbinden (PLR-VL) : « Fin du service de déneigement »

M. Michel Rosselet, président :

- Une réponse globale du Conseil communal sera donnée aux interpellations 26-604 et 26-605, celles-ci portant sur le même sujet.

M. Vivian Bologna, auteur de l'interpellation 26-604 :

- Je ne vais pas paraphraser notre interpellation, mais résumer brièvement les enjeux qui découlent de cette décision du Conseil communal de réduire les prestations payantes de la Voirie. En effet, cela soulève des questions sur le plan de l'efficacité et en matière environnementale, sur le plan financier, sur le plan politique et sur d'éventuels conflits d'intérêts.

Sur les questions financières, nous sommes particulièrement curieux de savoir quelles seront les conséquences financières, d'une part pour la Commune, d'autre part pour les habitants qui devront chercher un prestataire externe.

Sur le plan politique, nous nous réjouissons de mieux comprendre la vision du Conseil communal qui a conduit à cette décision, et nous espérons que les explications seront complètes et transparentes.

M. Théo Dänzer, auteur de l'interpellation 26-605 :

- Je vais être assez bref. La fin du service communal de déneigement pour les propriétés privées est une question que se posent plusieurs citoyens. Il s'agissait d'un service payant et apprécié, utile notamment pour la sécurité en hiver. Nous souhaitons donc obtenir des clarifications sur les raisons qui ont conduit à sa suppression.

Les deux interpellations étant traitées conjointement, je précise également que notre interpellation ne s'associe pas aux insinuations de conflit d'intérêts évoquées par la précédente interpellation.

Mme Sarah Favre, directrice du Dicastère des Espaces Publics, de la Sécurité et des Institutions Parascolaires (DEPSIP) :

- Le Conseil communal remercie le groupe POP et le groupe PLR-VL pour leurs interpellations, dont le sujet fait beaucoup parler au sein de vos groupes, mais peu parmi les personnes directement touchées, puisque le Service de la voirie n'a reçu que cinq appels.

Nous vous remercions de ces interpellations qui nous offrent l'occasion de clarifier en toute transparence les démarches de nos services concernant la communication sur l'arrêt du déneigement des parcelles privées.

En préambule, la décision de mettre fin au déneigement des propriétés privées a été prise afin de recentrer les ressources de la Voirie exclusivement sur le domaine public, incluant les routes, les trottoirs et les autres infrastructures publiques, dans un objectif d'efficacité, de sécurité et de continuité de services à l'ensemble de la collectivité.

La fin du déneigement concerne une soixantaine de biens-fonds répartis sur le territoire communal. Pour la saison 2024-2025, cette activité a représenté 150 heures de travail des véhicules communaux, ce qui représente l'utilisation exclusive, au minimum, d'une Jeep communale dédiée à ces interventions.

Cette prestation génère un revenu annuel d'environ Fr. 24'000.- pour la Commune. Ce montant correspond à la facturation des heures d'intervention, mais ne couvre pas l'ensemble des coûts indirects, soit : l'amortissement des véhicules, l'entretien, la disponibilité du personnel, la planification et la gestion de la semaine, la gestion administrative et la responsabilité éventuelle, sans parler du suivi de toutes les réclamations.

La décision de mettre fin au déneigement des propriétés privées a été prise sur proposition du service et validée par le Conseil communal, afin de recentrer les ressources exclusivement sur le domaine public et d'arrêter les incohérences.

Les éléments qui ont motivé le Conseil communal à prendre cette décision seront relevés en sept points :

1) **Priorité du domaine public** : le déneigement du domaine public communal constitue une mission prioritaire et fondamentale de la collectivité. La décision vise à recentrer les ressources humaines et matérielles sur cette mission essentielle. Le Conseil communal considère qu'il n'appartient pas à la collectivité d'intervenir durablement sur un marché privé, lorsque des prestataires spécialisés sont en mesure d'assurer ces services.

2) **Le cadre légal et la concurrence déloyale** : le service communal n'a jamais établi de contrats formels pour le déneigement des propriétés privées. De plus, en poursuivant ce service, la Commune pourrait être accusée de concurrence déloyale, car les prestations facturées sont inférieures aux prix du marché. En effet, la Voirie utilise du matériel communal pour ces opérations, tandis que les entreprises privées réalisent le déneigement du domaine public, ce qui crée une distorsion de concurrence injustifiée.

3) **Les ressources et l'organisation** : pour assurer le déneigement des propriétés privées, le service dispose, au minimum, d'une Jeep dédiée et réservée uniquement à cet usage. Pendant la saison, il consacre plus de 150 heures au déneigement de parcelles privées, alors qu'il mandate simultanément une entreprise privée pour déneiger ses propres routes et trottoirs. Cela a pour conséquence de limiter la disponibilité des véhicules pour le déneigement du domaine public, obligeant le service à faire appel à une entreprise privée pour pallier ce manque de matériel. Cette situation mobilise des ressources qui pourraient être entièrement consacrées au domaine public.

4) **Pour le secrétariat**, le service administratif consacre un temps considérable à la gestion de ces déneigements privés. Outre les appels téléphoniques des propriétaires, la facturation prend énormément de temps, car toutes les heures doivent être comptabilisées, parfois réparties entre les différents biens-fonds. De plus, les changements de propriétaires ou de gérances ne sont souvent pas annoncés, ce qui entraîne des factures en retour, des recherches à effectuer, des annulations de factures, des refacturations, augmentant encore la charge administrative. Ceci sans parler des passages au guichet ou des rendez-vous sur place pour les contestations des propriétaires : heures de passage, factures, dégâts éventuels.

5) **Une équité et la pertinence du service** : la prestation pour les propriétés privées ne s'inscrit plus dans les priorités actuelles de la Commune. Elle ne répond plus aux standards de gestion moderne des services communaux, qui vise à concentrer les efforts sur l'intérêt général.

DU 18 FÉVRIER 2026

6) L'impact financier : les recettes brutes générées par ce déneigement privé s'élèvent à Fr. 24'000.- par an. La réorganisation du service permettra de rationaliser les opérations. Elle pourrait même permettre de supprimer le recours à une entreprise privée pour le déneigement du domaine public, optimisant ainsi les ressources communales, mais garantissant aussi que cette réorganisation se fasse à coût neutre pour la Commune. L'objectif n'est pas uniquement financier, mais structurel, organisationnel, pour améliorer l'efficacité globale du service.

7) Considérations relatives au trafic et à l'environnement : le Conseil communal a pris en considération les arguments liés à une possible multiplication des véhicules privés, à la circulation hivernale et aux aspects environnementaux. Compte tenu du nombre limité de biens-fonds concernés, et du fait que ce sont des véhicules spécifiques communaux qui sont attribués à cette tâche et non les mêmes qui déneigent les axes routiers, l'impact global sur le trafic restera marginal. En revanche, la rationalisation des moyens communaux permettra une organisation plus cohérente et plus performante des opérations hivernales sur l'ensemble du territoire. Pour ces raisons, il n'est ni cohérent ni justifiable de poursuivre cette prestation pour le domaine privé.

En conclusion, le Conseil communal estime qu'il est désormais impératif de concentrer les ressources communales sur le déneigement du domaine public, dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité. Cette décision vise à garantir l'efficacité, la sécurité, la continuité des services hivernaux, l'équité de traitement et l'absence de situation de concurrence déloyale, tout en assurant une gestion moderne, cohérente et efficace du Service de la voirie.

Concernant l'attaque personnelle qui me vise directement, je laisserai le président du Conseil communal y répondre.

M. Michaël Berly, président du Conseil communal :

- Concernant la question du conflit d'intérêts, nous tenons tout d'abord à rassurer pleinement le Conseil général : la procédure suivie est conforme au droit. La seule décision au sens juridique est celle de recentrer les activités de la Voirie sur le domaine public. Cette décision a été communiquée aux personnes concernées.

La liste d'entreprises jointe à ce courrier est un simple acte d'information fourni à toutes fins utiles, comme le précise le texte. Elle ne constitue pas une décision administrative créant des droits ou des obligations.

Par conséquent, les règles de procédure formelles, notamment en matière de récusation, ne s'appliquent pas à cet acte d'information.

Nous reconnaissons cependant que la forme de cette communication – et plus particulièrement la liste jointe – a pu être perçue comme maladroite. Nous souhaitons être très clairs sur l'intention qui a présidé à cette démarche : elle était purement pratique et orientée vers le service aux citoyens.

En anticipant que de nombreux propriétaires allaient nous contacter pour savoir à qui s'adresser, le service a voulu être proactif, fournir une aide concrète et éviter une surcharge de son secrétariat par des dizaines d'appels téléphoniques. Avec le recul, nous admettons que cette démarche, qui se voulait serviable, a manqué de la prudence nécessaire pour éviter toute ambiguïté.

L'allégation de favoritisme ne résiste pas à un examen objectif des faits : le nom de l'entreprise de M. Xavier Favre figure en troisième position sur une liste de quatre, classés par ordre alphabétique. Aucune mise en évidence particulière, typographique ou autre, ne vient distinguer un prestataire d'un autre. Cette présentation neutre démontre l'absence de toute intention de privilégier qui que ce soit.

DU 18 FÉVRIER 2026

En conclusion, cela nous amène à la question : quelle aurait été l'alternative parfaite ? Ne communiquer aucune adresse, laissant ainsi chaque citoyen sans piste et multipliant les appels à nos services ? Ou fournir une liste exhaustive de plusieurs dizaines d'entreprises, rendant le document illisible et peu opérant ? Chaque option a ses inconvénients. Même si le courrier avait été signé par un autre responsable, comme le chef de service, la simple existence de cette liste aurait pu, elle aussi, faire l'objet de critiques.

Le Conseil communal prend donc note des remarques formulées. A l'avenir, nous veillerons à ce qu'une telle communication soit effectuée avec toute la sensibilité requise pour prévenir toute interprétation erronée.

Le président, **M. Michel Rosselet**, demande à l'auteur de l'interpellation 26-604 s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Vivian Bologna, POP :

- Je suis partiellement satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

Le président, **M. Michel Rosselet**, soumet donc au vote l'ouverture de la discussion, précisant qu'il requiert au moins le tiers des voix des membres présents. **L'ouverture de la discussion est acceptée par 19 voix.**

M. Vivian Bologna, POP :

Les réponses que nous avons reçues sont intéressantes et nous en avons pris note. Nous pouvons tout à fait comprendre. C'était exhaustif et c'était un point positif des réponses apportées par la cheffe du dicastère.

Nous avons aussi pris note de l'aspect juridique. C'est quelque chose de très formel et nous avons aussi pris note des remarques concernant les améliorations potentielles que pourrait apporter le Conseil communal.

Néanmoins, dans ce dossier, il est vraiment important de dire que la question fondamentale n'est pas d'ordre juridique : la question fondamentale est d'ordre politique. Lorsque l'on met en place une politique – et c'est de cela dont on parle ici – qui peut potentiellement favoriser des membres de sa famille, on doit vraiment, au minimum, faire attention à la maladresse dont on peut faire preuve.

Quand le Conseil communal demande ce qu'il aurait pu faire de mieux, je pense que ce soir nous aurions peut-être pu entendre la responsable du dicastère faire son *mea culpa*, admettre, faire une remise en question de la lettre adressée aux habitants. Cela aurait pu rassurer davantage.

De manière plus générale, sur les questions évoquées de concurrence déloyale, si nous suivons ce raisonnement, devons-nous nous inquiéter de la volonté du Conseil communal de réduire le rôle des services publics ? Parce que nous pourrions avoir, pour beaucoup d'autres services, la thématique qui est abordée ce soir sur la question de la Voirie. Est-ce dans les intentions du Conseil communal d'ouvrir à la concurrence d'autres services et de laisser aux privés certaines prestations publiques ?

Enfin, pour clore, et pour montrer que nous ne sommes peut-être pas à côté de la plaque, on peut peut-être dire que l'on n'a eu que cinq réactions, mais si l'on va poser la question aux gens dans la rue et que l'on explique la situation telle qu'elle s'est déroulée, est-ce que les gens vont être surpris de la façon dont les choses ont été communiquées ?

Enfin, si cette thématique est si banale, pourquoi n'a-t-elle pas été thématisée en commission des travaux publics ?

DU 18 FÉVRIER 2026

M. Gérard Santschi, PS-VERTS :

- Nous aurons des remarques *périphériques*, je dirais. L'interpellation appartient à l'interpellateur, nous n'irons pas forcément au fond, tout a pratiquement été dit.

Ce que nous notons des déclarations du Conseil communal, c'est que le déneigement rapportait relativement peu d'argent. Y avait-il volonté de sous-facturer de la part de la Commune ? Et question qui l'accompagne : quel sera le surcoût pour les propriétaires privés *si* – soyons prudents – surcoût il y a ? Je connais des propriétaires privés qui sont aussi des ouvriers... Bref. On ne va pas passer la soirée sur ce débat.

Je crois qu'il y a un point sur lequel le Conseil communal a répondu, et nous l'invitons véritablement à plus de prudence : même si la circulaire avait été formulée *exactement* de la même façon, la signature, par contre, aurait pu être celle du président de Commune ou du remplaçant de la cheffe de dicastère. Cela aurait été une mesure de prudence. Le Conseil communal nous a déclaré précédemment qu'il serait attentif à cela. Sur ce point, nous l'engageons à l'être. Si d'autres personnes venaient à intervenir, notamment les interpellateurs, libre à eux. Quant à nous, c'était véritablement sur ces questions *périphériques*, comme nous l'avons dit, que nous souhaitons intervenir.

Mme Yasmina Produit, PS-VERTS :

- J'aimerais être sûre de bien comprendre : on parle de Fr. 24'000.- de revenu par année pour la Commune, pour 150 heures effectuées, pour 60 propriétaires.

Si je fais les calculs, cela veut dire que le coût horaire est de Fr. 160.-, ou de Fr. 400.- annuels pour le déneigement dans le cadre des 60 zones à déneiger.

Pardonnez-moi, mais y a-t-il eu, jusqu'à maintenant, une volonté d'être *sous* le marché ? Je suis locataire, pas propriétaire, mais la facture de déneigement est bien au-delà de Fr. 400.- par année sur mon compte et mon loyer.

Je suis donc un peu surprise des montants qui sont développés. Aussi, j'aimerais un peu mieux comprendre – en dehors du volet des rôles public ou privé qui a été expliqué – si, finalement, l'orientation est faite pour que ces Fr. 24'000.- ne soient plus des rentrées, mais couvrent effectivement le mandat à une entreprise privée, ou si l'on est sans commune mesure en termes de proportions. J'avoue que je suis un peu dans le bleu, et j'aimerais quelques éclaircissements.

M. Michaël Berly, président du Conseil communal :

- Je me permets de répondre toujours par rapport à cette question de conflit d'intérêts. Nous avons bien pris note de la remarque et nous ferons attention à l'avenir dans notre communication.

Il faut quand même rappeler que nous avons aussi admis une certaine maladresse. Mais je crois qu'il y a une chose très importante : ces décisions sont prises au sein du Conseil communal. C'est le Conseil communal qui prend la décision, et quand nous prenons la parole devant le Législatif, nous le faisons toujours au nom du Conseil communal. Aussi, je ne vois pas de problème à ce niveau-là. La remarque a été entendue, mais il n'y a pas lieu à débat.

Le président, **M. Michel Rosselet**, demande à l'auteur de l'interpellation 26-605 s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Théo Dänzer, PLR-VL :

- Je suis satisfait de la réponse, merci.

DU 18 FÉVRIER 2026

M. Michel Rosselet, président :

- Nous allons mettre fin à la séance maintenant. Encore une communication : je vous invite à réserver la soirée du jeudi 7 mai. Le Bureau du Conseil général a décidé d'organiser une soirée. Les informations suivront prochainement.

Le président est interrompu dans ses propos par un membre de l'assemblée déposant une motion d'ordre pour demander ce qu'il advient de l'interpellation 26-606 prévue à l'ordre du jour.

Le président, **M. Michel Rosselet**, répond que l'interpellation 26-606 sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil général.

Finalement, le président invite l'assemblée à une verrée au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, afin de terminer la soirée et marquer son année de présidence.

La séance est levée à 21h53.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

Le président,
M. Rosselet

Le secrétaire,
C. Tissot